



BUDGET 2023

UN BUDGET EN HAUSSE AU SERVICE DES SAINT-CYRIENS

Le 12 avril dernier, le Conseil municipal a voté le budget primitif de la commune. Cet exercice annuel retrace les dépenses et recettes de la Ville. Fidèle à la gestion de la commune et aux priorités que se sont fixées les élus municipaux, le budget 2023 s'illustre par des finances maîtrisées.

Depuis plusieurs années, les crises sanitaires, sociales et économiques s'enchaînent : baisse des dotations de l'État, crise du Covid, conflit russo-ukrainien, inflation... les charges pesant sur notre budget communal sont nombreuses. C'est dans ce contexte inédit que Saint-Cyr-l'École s'adapte pour limiter les dépenses et conserver des finances saines.

L'enjeu est de taille : il s'agit d'assurer la continuité et d'améliorer le service public rendu aux usagers.

Cette année, les dépenses de fonctionnement présentent une hausse de près de 2,4 millions d'euros, par rapport au budget primitif 2022. Cette évolution s'explique par les mesures entreprises pour améliorer le cadre de vie (une sécurité renforcée, une ville

plus propre), par de nouveaux services à destination des Saint-Cyriens mais également par la hausse mécanique et subie de l'augmentation des fluides (fournitures, gaz, électricité...), des matières premières, du point d'indice ou encore par celle du SMIC.

Les dépenses d'investissement, quant à elles, restent stables (18,8 millions d'euros) grâce à la reprise d'excédents conséquents sur l'exercice 2022. Cela témoigne d'une gestion prudente et anticipée de l'équipe municipale pour faire face aux aléas et pour entreprendre de grands projets. La section investissement regroupe, entre autres, la réalisation du groupe scolaire du quartier Charles-Renard, la rénovation du Quartier Saint-Martin ou encore le Parc de la Ratelle.

LES GRANDS ÉQUILIBRES

27,1 M€

pour la section de fonctionnement

18,8 M€

pour la section d'investissement

**Principales recettes
(DE FONCTIONNEMENT)**

70,26 %

proviennent de la fiscalité directe locale et des taxes annexes (impôts fonciers, taxe d'aménagement...)

9,42 %

proviennent de la facturation des services aux usagers

19,25 %

Taux de dépendance aux subventions de l'État

**Principales dépenses
(DE FONCTIONNEMENT)**

59,82 %

sont consacrées aux frais de personnel pour le service au public



Rencontre avec Henri LANCELIN

ADJOINT AU MAIRE
chargé de des finances

Saint-Cyr-Mag (SCM) : Quel impact la crise actuelle a-t-elle sur le budget communal ?

HENRI LANCELIN (H.L) : Nous subissons, actuellement, une inflation inédite ; le budget communal en est fortement impacté. La crise se répercute, essentiellement, sur le coût des fluides avec une forte hausse de l'énergie comme le gaz et l'électricité. La restauration scolaire est également touchée avec l'augmentation du coût des matières premières ; les Saint-Cyriens l'ont constaté, les prix ont fortement augmenté, notamment, pour les céréales et la viande. Évidemment, l'inflation se ressent à tous les niveaux. Et parce que nous ne pourrions absorber toutes ces hausses, nous avons lancé un vaste plan de financement nous permettant de diminuer la consommation d'énergie avec, par exemple, la réduction de l'éclairage public dans certaines rues (dans l'attente de la modernisation des infrastructures avec l'usage de LED, moins énergivores) ou la rénovation de bâtiments communaux.

SCM : Dans ce contexte, l'équipe municipale a à cœur de maintenir et d'améliorer un service public de qualité. Comment cela se caractérise-t-il ?

H.L : Deux dispositifs majeurs peuvent être cités. Un espace famille modernisé tout d'abord : les parents bénéficieront d'une plateforme, point d'entrée unique, leur permettant d'inscrire leurs enfants à l'ensemble des activités scolaires et extrascolaires. Bien évidemment, les inscriptions seront maintenues à la Maison de la Famille ; il s'agit d'un véritable avantage pour les personnes habituées au numérique.

Par ailleurs, la commune de Saint-Cyr-l'École sera prochainement habilitée à réaliser les cartes d'identité et passeports. Ce nouveau service répond à un besoin croissant face au délai d'attente très long pour ce type de démarche. Évidemment, il nécessite des investissements conséquents ; former les agents du service État Civil et doter la commune d'équipements spécifiques pour la récolte des données biométriques.

SCM : Quels sont les projets à venir ?

H.L : Plusieurs grands projets sont prévus en 2023-2024.

La construction de l'école située dans la partie Est du quartier Charles-Renard qui comportera 10 classes ; c'est un service public essentiel pour les nouveaux Saint-Cyriens.

Le Quartier de la Fontaine Saint-Martin va, quant à lui, être requalifié dans la continuité de la réhabilitation des logements, réalisés par Les Résidences Yvelines Essonne.

La Ville investit 6,6 millions d'euros dans ce projet.

Enfin, les études du Parc de la Ratelle vont être lancées. À terme, ce parc paysager deviendra un véritable lieu de vie intergénérationnel avec des activités sportives, un pump-track ou encore des jardins familiaux et potagers.

SCM : Comment parvenez-vous à dégager des marges de manœuvre pour mener à bien ces projets ?

H.L : La hausse des bases, décidée par l'État, nous permet tout d'abord de dégager des excédents, issus de la fiscalité. L'arrivée de nouveaux Saint-Cyriens est également une richesse. La taxe foncière par exemple, nous permet ainsi de réaliser de nouveaux équipements et services répondant à leurs besoins.

SCM : En matière d'imposition, quelles sont les dispositions pour 2023 ?

H.L : Cette année encore, nous avons décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière. Cela prouve que le budget est évidemment sincère mais surtout très sain.

Notre vision long-termiste nous permet de maintenir le cap. Nous ne pouvons pas prévoir les crises mais la maîtrise de nos dépenses et l'anticipation, chaque année, d'un excédent budgétaire, nous permet de gérer correctement nos investissements. Cela nous permet d'accompagner l'arrivée de nouveaux habitants tout en maintenant un bon niveau de qualité des services sans augmenter les impôts.

DOSSIER/ BUDGET 2022

Comme chaque année, nous vous proposons une lecture du budget à travers une représentation graphique, à partir d'une simulation de 100 € payés par un Saint-Cyrien.



002

41€

SOIT 18 801 019 €

**LE BUDGET
D'INVESTISSEMENT**

Le budget d'investissement comprend les dépenses relatives à l'achat de matériels durables comme les véhicules ou encore les travaux d'infrastructures. Il a pour vocation de modifier et enrichir le patrimoine communal. Les dépenses relatives aux grands projets ont été reportées dans chaque thématique.

**PETITE ENFANCE / SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE /
RESTAURATION / FAMILLE**
13,52 €SOIT
6 207 081 €**SÉCURITÉ / VOIRIE****12 €**SOIT
5 512 621 €**AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS****7,71 €**SOIT
3 540 498 €**SPORTS / CULTURE / ÉVÈNEMENTIEL****2,51 €**SOIT
1 151 623 €**SERVICES SUPPORTS****4,13€**SOIT
1 899 330 €**AUTRES : MARCHÉ ALIMENTAIRE,
BUDGETS PARTICIPATIFS...****1,07 €**SOIT
489 867 €